

DELIBERATION N° 86/12-01 - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU COMITE  
DU S.I.S. DE NANCY

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 21 Octobre 1986, relative à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire 1er Cycle de NANCY.

Un arrêté préfectoral du 19 Novembre 1986 institue désormais, pour les communes représentées par un délégué au Comité de ce Syndicat, un délégué suppléant ayant voix délibérative.

A cet effet, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur SQUILLACE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour et une abstention :

- propose Monsieur SQUILLACE Bérardino, né le 28 Octobre 1950, demeurant 227, Impasse Paul Eluard à LUDRES, en qualité de délégué suppléant au Comité du S.I.S. de NANCY.